

NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 19 janvier 2024

Compte rendu rencontre Gabriel Attal, 1^{er} Ministre et la Cgt.

Mercredi 17 janvier 2024 à Matignon à 19h

Après la nomination de Gabriel ATTAL comme 1^{er} Ministre, la CGT a été conviée à une rencontre ce mercredi 17 janvier 2024 à Matignon.

La délégation Cgt était composée de trois personnes Sophie BINET, Secrétaire générale, Nathalie BAZIRE et Denis GRAVOUIL, secrétaires confédéraux.

Le 1^{er} Ministre était accompagné de son directeur de cabinet et son conseiller social.

L'entretien a duré un peu plus d'une heure. Après une présentation rapide, et la volonté pour le 1^{er} Ministre d'une première prise de contact, ce dernier a interpellé la CGT sur les sujets qui lui semblaient prioritaires à discuter à savoir :

- Pouvoir d'achat
- Négociations
- Éducation nationale
- Égalité professionnelle

Le 1^{er} Ministre a indiqué apprécier le fait de pouvoir se parler dans cette configuration et de l'éventualité de renouveler ce genre d'exercice.

La CGT a dénoncé l'impasse sociale, économique, environnementale et démocratique dans laquelle se trouve notre pays et a exigé un changement de cap sur le fond et sur la méthode, avec un autre rapport aux organisations syndicales. L'enjeu est de retrouver un gouvernement au service du monde du travail, de l'intérêt général et pas des multinationales. De ce point de vue, les annonces du président Macron lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2024 nous inquiètent fortement. « Simplifier » revient en général à simplifier les droits des salariés pour les réduire. Sur le chômage, il y a déjà eu 2 réformes violentes et plus que 36% des privés d'emplois sont indemnisés. Ce n'est pas un recul des droits des privés d'emplois qui va faire reculer le chômage ! Il y a au contraire besoin de réviser les ordonnances travail notamment pour rétablir les CHSCT au vu de l'épidémie de morts et d'accidents du travail.

De même, sur la question des franchises médicales, il est scandaleux de prétendre la doubler alors que les français.e.s rencontrent un grave problème de pouvoir d'achat et que les inégalités en matière de santé explosent.

La Cgt a évoqué de manière très ferme son inquiétude concernant la montée des idées d'extrême-droite. Aussi, notre organisation a réitéré son exigence que le gouvernement ne promulgue pas la loi Asile Immigration qui salit l'image de la France. Nous avons dénoncé l'annonce par Gabriel ATTAL d'une réforme de l'aide médicale d'Etat, contrairement à nos principes fondamentaux et aux besoins de santé publique, en insistant sur le désaccord chez les soignants d'une telle mesure. Pour combattre l'extrême-droite, il faut sortir de son agenda sécuritaire qui divise les citoyens et remettre au cœur des débats, les questions sociales.

Nous avons rappelé que la page du mouvement des retraites n'était toujours pas tournée et indiqué qu'il fallait organiser un référendum pour sortir par le haut de ce conflit. La mobilisation continue, notamment dans les ports où 3 jours de grève sont prévus début février sur la question des départs anticipés. Le ministre des transports avait pris des engagements sur le sujet qui doivent être tenus ! Le Premier ministre s'est engagé à étudier la demande de la fédération.

La Cgt a dit son inquiétude sur la négociation pénibilité/emploi des seniors, face au refus par le patronat de toute mesure contraignante. C'est de la responsabilité du gouvernement, qui a imposé unilatéralement une violente réforme des retraites, de mettre en place des mesures contraignantes pour garantir la prise en compte de la pénibilité, des aménagements de fin de carrière...

Nous avons ensuite remis au premier ministre les 100 propositions déposées en juillet 2023 auprès d'Elisabeth Borne et restées sans suite. Nous avons également indiqué au Premier ministre que nous avons une longue liste de sujets sur lesquels nous souhaitons des réponses immédiates.

Sur la question des salaires, première préoccupation des travailleurs et des travailleuses. La CGT a insisté sur le fait que le gouvernement avait tous les leviers pour agir et ne pouvait se limiter à des pétitions de principe avec notamment :

- L'augmentation du SMIC
- La mise en place de l'échelle mobile des salaires : indexation sur l'inflation.
- La conditionnalité des aides publiques
- Conformément aux engagements pris par E. Borne à la conférence sociale, l'ouverture de négociations dédiées sur le temps partiel.

L'Etat employeur doit montrer l'exemple, et ce ne sont pas les primes au mérite qui vont permettre de reconnaître les qualifications. C'est la raison pour laquelle plusieurs dates de mobilisations sont d'ores et déjà dans le paysage, le 1^{er} février dans l'Education nationale et dans les trois versants de la Fonction publique fin mars 2024.

Dans de nombreux secteurs, ce sont les politiques d'austérité de l'Etat qui bloquent les salaires à l'image des aides à domicile dont le salaire moyen est de 890 € par mois. Dans la Drôme, elles viennent d'entamer une grève reconductible. A la Sécurité sociale, il y a une mobilisation unitaire depuis près d'un an. Il est nécessaire que l'intersyndicale soit reçue pour que les négociations soient réouvertes.

C'est l'explosion des profits et des dividendes qui fait augmenter les prix et qui tire les salaires et l'investissement vers le bas. La Cgt demande que le Premier ministre réunisse les patrons du CAC 40 avec les organisations syndicales pour faire des travaux pratiques sur le partage de la valeur et l'explosion des dividendes.

Le Premier ministre répond qu'il n'y a pas d'augmentation des profits et que le partage de la valeur est stable. Il n'a pas répondu à nos demandes concrètes.

Réponse de la Cgt : il faut comparer en partant des années 80.

Sur le logement, la CGT indique qu'il s'agit du premier poste de dépenses des travailleuses et des travailleurs de ce pays. Il y a donc besoin de poser ce sujet en grand tel que cela a été annoncé par le Président de la République lors de sa conférence de presse du 16 janvier. La CGT interroge sur la non-existence à ce stade d'un ministère dédié.

Sur la santé, la CGT réaffirme que l'hôpital ne tient que grâce au dévouement du personnel mais que la situation est très grave avec des mises en danger de personnels et d'usagers dans de plus en plus d'hôpitaux. L'absence de ministre de la Santé est donc un très mauvais signal.

Le Premier ministre indique qu'un ministre délégué à la santé va être nommé.

Le PLFSS ne répond en aucun cas aux enjeux. La Cgt demande un plan d'urgence pour les hôpitaux et les EHPAD publics. Sur les JO, la Cgt alerte sur le besoin d'une concertation organisée très rapidement sur la situation des hôpitaux qui en l'état ne pourront pas faire face. Le Premier ministre a bien noté cette demande

Sur les PADHUE (procédure d'autorisation d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne), 2 000 médecins étrangers sont dans l'interdiction d'exercer depuis le 31 décembre 2023. Il est urgent de revoir le dispositif pour titulariser l'ensemble des médecins, leur permettre d'accéder à un titre de séjour de long terme. Il y a donc besoin d'un dispositif de régularisation y compris sans avoir eu le concours et connaître les qualifications des professionnels qui exercent sur le territoire depuis longtemps.

Le 1^{er} ministre répond que sur ce sujet, le gouvernement va avancer très vite et apporter des solutions.

Point spécifique sur la maternité des Bluets, créée par la CGT : la Cgt est toujours en attente d'une réponse à son courrier d'octobre 2023 au ministre de la Santé. En effet, le financement de la maternité est sous-évalué et doit être revu pour reconnaître la qualité du travail qui y est fait. Cette maternité a le taux de césarienne le plus faible de l'Île de France, le meilleur taux de PMA... Il y a besoin d'une solution structurelle pour revoir le financement du privé non lucratif qui n'applique pas de dépassement d'honoraire mais a le même financement public que les cliniques privées qui font très largement payer les patients.

Le Premier ministre nous répond qu'il connaît bien la qualité de la maternité des Bluets et y sera attentif.

La Cgt indique que les scandales tels que celui d'Orpéa vont se multiplier dans d'autres secteurs professionnels y compris dans la petite enfance. De nombreuses structures sont donc en difficultés économiques, à l'image d'Orpéa qui a été sauvé par la CDC et où la CGT est désormais majoritaire. Il est donc temps de repenser le modèle et d'exclure le privé lucratif.

Industrie

La Cgt réaffirme le besoin d'un interlocuteur pour traiter les dossiers et la politique industrielle dans sa globalité.

Gabriel Attal a répondu que dans l'attente d'une nomination future, Bruno Le Maire a la charge de ces questions industrielles.

- Valdunes

Dossier qui doit aboutir ! La meilleure solution reste celle proposée par la CGT, celle d'une reprise par Alstom ou d'une nationalisation. A défaut, la CGT exige que l'État rentre au capital et impose 2 administrateurs salariés. S'il n'y a pas d'offre satisfaisante déposée d'ici au 24 janvier, la CGT demandera une table ronde à l'Élysée avec tous les acteurs concernés.

Le 1^{er} ministre va faire un point avec Bercy et nous donne son accord pour une table ronde.

- Gardanne

La Cgt indique qu'il faut que le gouvernement publie au plus vite l'appel d'offre pour que les entreprises puissent se positionner. Ce dossier ne peut pas attendre la nomination de ministres délégués.

Le 1^{er} ministre répond que si on peut avancer sur les dossiers sans attendre la nomination de ministre, il va le faire.

- Cession de GEAST de Général Electric à EDF

La CGT demande une rencontre entre la direction de GE, EDF et la Cgt à Bercy pour que la cession aboutisse sans tarder et indique que si cette cession n'aboutit pas, c'est l'ensemble du projet de relance du nucléaire qui sera compromis.

- Ferroviaire

La CGT rappelle qu'Elisabeth Borne a annoncé 100 milliards pour le ferroviaire et qu'il est nécessaire que cet investissement face l'objet d'une loi de programmation claire permettant de vérifier la réalité de cet engagement.

Le Premier ministre indique qu'il y a eu des décisions prises dans la loi de programmation prévue dans le Projet de Loi de Finances et que le comité d'orientation des transports a fait des propositions. Il précise qu'une partie de ces 100 milliards devra être payé par la SNCF ! La CGT dénonce ce point, qui signifierait que l'engagement de 100 milliards ne serait pas tenu ! Ce n'est pas aux cheminots et aux usagers de payer l'investissement dans l'infrastructure, c'est une politique publique !

Fret :

La CGT considère que le gouvernement a bradé Fret SNCF en négociant en catimini un accord avec la commission européenne démantelant Fret SNCF alors que les allemands ont une autre stratégie. La CGT demande un prêt miroir pour prendre en charge la dette, comme ce qui s'est fait pour la reprise de celle de SNCF réseau et demande à ce que l'Etat mandate Fret SNCF pour développer le wagon isolé, avec le financement adéquat.

Le Premier ministre considère que la situation de Fret SNCF ne peut être comparée avec celle de SNCF Réseau. Par contre, il partage l'intérêt de la CGT sur le wagon isolé.

Situation dans le Pas-de-Calais

La Cgt, à la suite des inondations qui ont touché des milliers de salariés, revendique un droit à la prise en charge du temps partiel (APLD) à 100 %.

Le 1^{er} ministre dit être attentif à la situation de la population dans cette région, et a fait son premier voyage en territoire. Il ne souhaite cependant pas mettre en place la prise en charge de l'APLD à 100% qui créerait un précédent.

La CGT considère qu'il s'agit d'un très mauvais signal en direction des salariés qui sont victimes de graves dégradations matérielles et de perte de revenus car ils ne peuvent pas travailler. C'est d'autant plus grave qu'ils ont déjà vécu 2 séquences d'inondations et s'appêtent à en vivre une 3^e ! Il faut des actes concrets, pas seulement des déplacements médiatiques !

Situation des sans-papiers

La CGT rappelle que ce sont 500 grévistes depuis le 15 octobre en attente de régularisation. Les CERFA ont été fournis à la Cgt par les employeurs mais le ministère de l'Intérieur refuse de mettre en place la procédure de régularisation. La Cgt dénonce cette situation inacceptable et exige une solution rapide. Une note est transmise au Premier ministre avec l'ensemble des éléments.

Sur Emmaüs, la Cgt demande une table ronde en région ou au ministère du Travail, avec le Préfet, la direction d'Emmaüs et la CGT.

Directive européenne pour les travailleurs des plateformes

La CGT dénonce la position de la France qui a fait tomber l'accord européen qui avait été trouvé autour d'une directive permettant une présomption de salariat pour les travailleurs des plateformes. Le Premier ministre nous dit que la France assume cette position et que la

directive leur semblait déséquilibrée ! La CGT dénonce le « 2 poids 2 mesures » sur les décisions européennes : la France s'empresse de mettre en place les décisions régressives, comme le démantèlement de Fret SNCF, par contre empêche l'adoption de progrès sociaux ! La CGT indique qu'avec la CES, elle ne lâchera pas sur cette question !

Sur le pacte de stabilité

La CGT pense qu'il faut créer les conditions d'une alliance avec les pays latins pour empêcher le retour de l'austérité au plan européen.

Le gouvernement considère que le nouvel accord est bien meilleur que les règles existantes avant le COVID et le soutiendra.

Il s'agit d'un point très problématique car si ce nouvel accord est adopté, cela se traduira par de fortes baisses dans les dépenses publiques.

Jour de congés payés en cas d'arrêt maladie

La CGT rappelle son exigence que la directive européenne de 2009 soit transposée au plus vite dans le droit fil de la jurisprudence de la Cour de cassation.

Le Premier ministre indique qu'il attend les résultats de la QPC lancée par la CPME sur le sujet qui sera jugée par le Conseil constitutionnel le 30/01 mais qu'ils transposeront bien ces éléments dans la loi.

La vigilance s'impose !

Congé de naissance

La Cgt demande des détails concrets sur l'annonce du président de la République le 16 janvier. Le gouvernement répond qu'une discussion va être engagée avec la ministre Vautrin, et que son financement sera inscrit dans les textes pour 2025.

La CGT met en garde sur la réduction du temps de congé parental sans solution de mode de garde adapté et répondant aux besoins. C'est ce qui s'est passé en 2014 et qui a été catastrophique pour les mères !

Répression syndicale

La Cgt exige la levée des poursuites engagées contre les militants de la Cgt notamment deux membres du Bureau Confédéral de la CGT. Ce sont plus de 1 000 camarades recensés qui font l'objet de poursuites.

Si, comme dans le Cher, les juges poursuivent les militant.e.s qui font des feux de palette, ou comme dans la Manche les militant.e.s pour avoir déposé des poubelles devant la permanence d'un député il y aura des dizaines de milliers de militant.e.s à poursuivre ! On ne peut pas se vanter de faire du dialogue social tout en poursuivant les militant.e.s syndicaux en justice !

Le 1^{er} ministre répond qu'il entend la demande, mais qu'il ne cautionne pas les actes en direction de députés. La CGT dénonce le fait d'être assimilés aux violences commises par l'extrême-droite contre les élus comme à St Brévin Les Pins qui sont inacceptables. Jamais la CGT n'appelle à des violences physiques ou à des dégradations !